

Accidents électriques 2013

Toujours pas de diminution !

En 2013 le nombre des accidents électriques élucidés par l'ESTI s'est stabilisé à un haut niveau. La plupart des accidents sont le fait de professionnels dans le domaine de la basse tension. En outre, le nombre des passages du courant à travers le corps a augmenté. Malheureusement on déplore à nouveau cinq accidents mortels dans le milieu professionnel et deux accidents mortels dans le milieu privé.

Le nombre des accidents électriques annoncés à l'ESTI n'a cessé de croître au cours des 10 dernières années. Il est frappant de constater que le nombre de professionnels victimes de l'électricité a continuellement augmenté pendant toutes ces années. Dans l'industrie et l'artisanat l'augmentation est moindre, tandis que le nombre d'accidents dans les autres groupes de personnes est pratiquement stable (figure 1).

Coup d'œil sur la statistique des accidents

L'année dernière le nombre des accidents électriques (139 cas) s'est stabilisé à un haut niveau (figure 2). L'augmentation des accidents électriques ces dernières années est principalement due à la multiplication des annonces à l'ESTI des accidents de peu de gravité. Le nombre des blessures graves et des accidents mortels est resté pratiquement stable.

Alors que les accidents dans le domaine de la basse tension ont constamment augmenté, les accidents dans la haute tension se sont stabilisés à un niveau relativement bas. Il est à noter également une progression constante dans les tranches d'âge des moins de 40 ans. On ne peut que spéculer sur les raisons de cet état de fait. Une forte hausse des accidents impliquant des consommateurs a pu en outre être constatée. Les 44 accidents de l'année dernière se situent à un niveau supérieur à la moyenne. En ce qui concerne les effets, les accidents avec passage du courant à travers le corps sont en hausse, tandis que ceux provoqués par les arcs électriques restent stables ou même sont en légère diminution.

En 2013, un professionnel ainsi que 4 personnes de l'industrie et de l'artisanat sont décédés du fait d'un accident électrique professionnel. Dans le domaine non professionnel, deux personnes ont perdu la

vie. Tous les accidents mortels ont été causés par une électrocution à basse tension.

Causes

Comme toujours le danger que représente l'électricité est sous-estimé. Le nombre élevé d'accidents de moindre gravité dans le domaine de la basse tension en est également une preuve. Les risques de perdre la vie lors d'un accident électrique sont très grands. Même si souvent on peut se tirer à bon compte d'une électrisation, il n'en reste pas moins qu'elle provoque souvent des décès. Une protection sérieuse ne peut être atteinte que par une élimination de tous les points faibles. Bien souvent, par commodité ou pour des raisons écono-

miques, le travail est effectué sous tension sans prendre les mesures de sécurité nécessaires. Une application systématique des 5 règles de sécurité pour les travaux hors tension aurait permis d'éviter presque la moitié des accidents (figure 3).

Les mesures dans les zones d'approche représentent une autre source d'accident. Il est vite arrivé que la pointe de mesure glisse ou tombe et provoque de ce fait un court-circuit. Lors d'un court-circuit, l'arc électrique est le plus grand danger contre lequel la seule arme est de porter le bon équipement de protection individuelle.

En déclarant « tout ira bien », on minimise le danger. Pourquoi travaille-t-on avec un grand risque, pourquoi les instructions de travail ne sont-elles pas respectées ou même les dispositifs de sécurité mis hors service ? Qui tolère que l'on travaille ainsi ? Il est du devoir des supérieurs hiérarchiques d'assumer leur responsabilité de commandement. Il leur revient de concevoir l'organisation ou l'environnement des collaborateurs de façon qu'il n'y ait pas d'accidents. Ils doivent régulièrement contrôler que les règles de sécurité sont bien respectées.

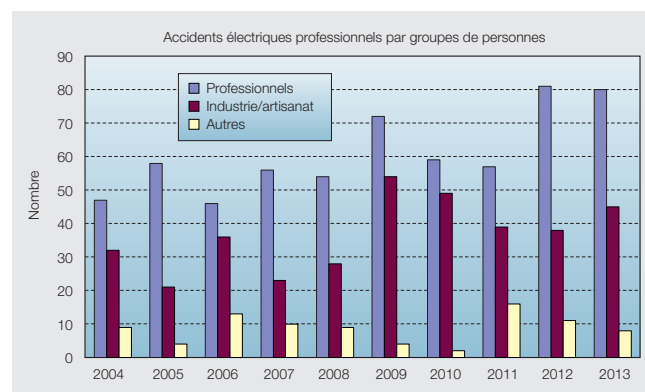


Figure 1 Accidents par groupes de personnes durant les 10 dernières années.

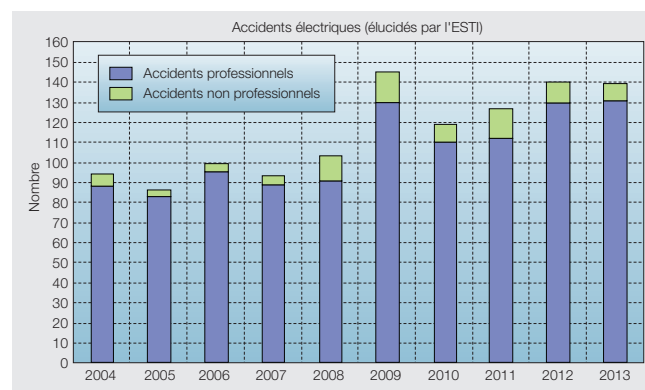


Figure 2 Accidents électriques durant les 10 dernières années.

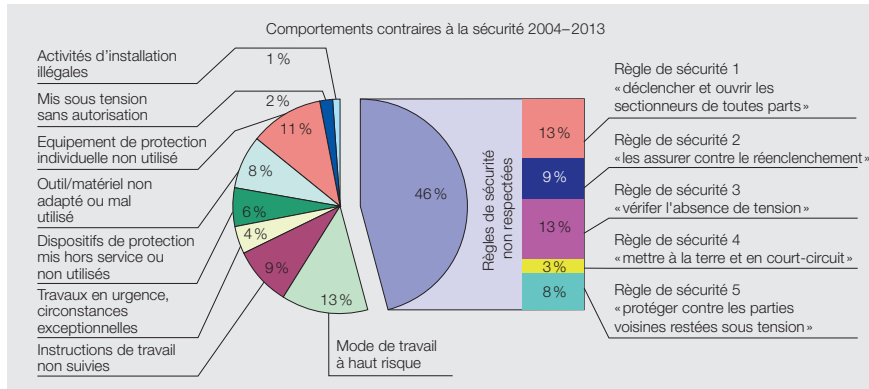


Figure 3 Comportements contraires à la sécurité durant les 10 dernières années.

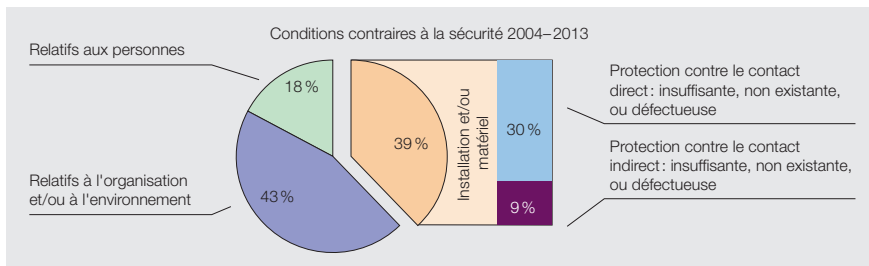


Figure 4 Conditions contraires à la sécurité durant les 10 dernières années.

Les installations, dispositifs ou matériels électriques qui n'ont pas de protection suffisante contre les décharges électriques sont d'autres causes d'accidents électriques. Des fils ou des câbles dénudés qui sont sous tension provoquent constamment des accidents graves. Souvent les installateurs et les utilisateurs d'installations électriques ne sont pas conscients des dangers qui en résultent pour des tiers (figure 4). C'est pourquoi il est important de démonter les câbles et fils qui ne sont plus utilisés ou de bien isoler leur extrémité, de les marquer et de les mettre hors tension.

Effets

Les conséquences des accidents électriques sont des passages du courant à travers le corps, des arcs électriques et des accidents consécutifs. Les accidents n'arrivent pas par hasard. Ils sont provoqués consciemment ou non. Ce qui est imprévisible ce sont leurs conséquences. Personne ne réfléchit aux conséquences d'un possible accident électrique. Il surprend souvent la victime comme un coup de foudre. L'emplacement et l'importance d'une blessure dépendent de très nombreux facteurs inconnus au moment de l'accident. Et pourtant, une électrisation à basse tension (courant domestique) peut être aussi dangereuse qu'une à haute tension, c'est-à-dire mortelle!

Les brûlures dues à un arc électrique provoqué par un défaut à la terre ou un court-circuit ne se produisent pas uniquement dans des installations à haute tension.

Presque 90 % des accidents provoqués par un arc électrique arrivent dans le domaine de la basse tension. Les hautes températures brûlent en premier les mains et le visage de telle façon que des transplantations de peau sont ensuite indispensables.

Une chute d'une échelle ou le fait d'être catapulté peut entraîner des blessures et des fractures graves. C'est pourquoi la règle est : Eviter l'électrisation et travailler hors tension!

Mesures de prévention des accidents

Pour éviter les accidents électriques la Suva a établi les 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques. Celles-ci sont destinées aux supérieurs hiérarchiques et aux collaborateurs. Ils doivent dire Stop s'ils ne peuvent pas travailler d'après ces règles. Sinon ils mettent leur vie gravement en danger. Dans le cadre des élucidations des accidents, l'ESTI analysera aussi quelles règles vitales n'ont pas été respectées. Elle imposera aux entreprises concernées des mesures pour améliorer la sécurité pour les travaux d'électricité. Avant tout travail électrique prenez 5 minutes pour le préparer de telle façon que vous puissiez le réaliser en toute sécurité.

Obligation d'annoncer les accidents dus à l'électricité

On constate régulièrement que les accidents en rapport avec l'électricité sont annoncés à l'ESTI (art. 16 OCF) que plu-

sieurs jours après ou même pas du tout. Les installations ou matériels électriques ont souvent été éliminés ou modifiés. Sans annonce, les mesures immédiates pour établir la sécurité électrique et l'enquête par nos inspecteurs ne peuvent pas être mises en œuvre. Les accidents en rapport avec l'électricité doivent être annoncés à l'ESTI aux numéros suivants :

■ Suisse allemande 044 956 12 12 (en dehors des heures de bureau : écouter le message vocal jusqu'au bout)

■ Suisse romande 021 311 52 17 ou 079 236 39 09 ou 079 744 45 92

■ Tessin 044 956 12 12 (en dehors des heures de bureau : écouter le message vocal jusqu'au bout)

Un remerciement particulier est adressé à toutes les personnes qui s'investissent activement pour la sécurité électrique. Un rapport détaillé sur la statistique des accidents avec des exemples est disponible sur le site internet www.esti.admin.ch > Services > Sécurité dans l'utilisation de l'électricité > Statistique des accidents.

Dario Marty, directeur

Règles

5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques

5 règles vitales

- Exiger des mandats précis
- Employer du personnel qualifié
- Utiliser des équipements sûrs
- Porter les équipements de protection individuelle
- Contrôler les installations avant la mise en service

+ 5 règles pour les travaux hors tension

- Déclencher et ouvrir les sectionneurs de toutes parts
- Les assurer contre le réenclenchement
- Vérifier l'absence de tension
- Mettre à la terre et en court-circuit
- Protéger contre les parties voisines restées sous tension

Contact

Siège

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Tél. 044 956 12 12, fax 044 956 12 22
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale ESTI Romandie

Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 311 52 17, fax 021 323 54 59
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch